

*Tribunal de la concurrence—Loi*

**M. Waddell:** Si les députés d'en face veulent bien écouter, je vais leur dire ce qui ne va pas dans la politique de la ministre. L'honorable ministre de l'Énergie a déréglementé l'industrie pétrolière par l'Accord de l'Ouest; elle s'est tournée vers le marché international, renonçant au prix fixé en vertu du Programme énergétique national. Le problème, c'est qu'il n'existe pas de marché libre pour le pétrole. Il s'agit d'un oligopole; il n'y a pas de véritable compétition dans le secteur, pétrolier.

**M. McDermid:** A quoi est due la chute de prix?

**M. Waddell:** C'est pourquoi le prix ne baisse pas entièrement; voilà la réponse.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Waddell:** C'est pourquoi il ne baisse pas autant qu'il le devrait. Je me demande ce qui fait rire les députés.

**M. McDermid:** C'est vous.

**M. Mazankowski:** C'est vous.

**M. Waddell:** Je voudrais essayer encore une fois de le leur faire comprendre, si bornés soient-ils. Il est évident qu'au Canada les prix du pétrole n'ont pas fléchi comme aux États-Unis. Pourquoi?

**M. McDermid:** Pour toutes sortes de raisons.

**M. Waddell:** Une des raisons est que les taxes sont plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. Voilà une raison et je le reconnaiss. Une autre raison est que les sociétés pétrolières ne nous font pas profiter de leurs gains aussi rapidement . . .

**Une voix:** Voyons!

**M. Waddell:** Ils nous disent que le pétrole est encore dans le pipe-line, que cela prend du temps, et les Canadiens savent cela.

**Mme Carney:** On nous en fait profiter.

**M. Waddell:** Je le répète, cet état de choses est attribuable au fait que nous n'avons pas dans l'industrie pétrolière la même concurrence qu'aux États-Unis.

Permettez-moi de vous signaler qu'au Canada, les sociétés Imperial, Texaco, Petro-Canada et Shell ont la main sur 70 p.100 du marché au détail. Les compagnies de second plan, notamment BP, Irving Oil, Ultramar et Husky, en détiennent une proportion de 15 p.100. Cela signifie qu'environ huit sociétés dominent 85 p.100 du marché. Les exploitants indépendants détiennent les autres 15 p.100. Ces exploitants indépendants sont les détaillants d'essence qui peuvent effectivement fixer eux-mêmes le prix du détail au lieu de se le voir imposer par leurs fournisseurs.

Quelle est la politique du gouvernement? De fait, il a autorisé Petro-Canada à acheter d'autres stations-service, de sorte qu'il n'y a pas suffisamment de concurrence dans l'industrie. Les États-Unis comptent plus de raffineries, plus de détaillants, plus de sociétés pétrolières et plus de concurrence. Ce n'est pas nouveau au Canada, monsieur le Président. Permettez-moi de citer quelques exemples. D'abord, il y a les ventes par voie de consignation. Les grandes sociétés pétrolières consentent des ventes par voie de consignation aux petits détaillants. Elles ont ainsi droit de regard sur le prix de vente demandé par les détaillants. Permettez-moi de vous rappeler le cas que j'ai soulevé à la Chambre du couple de Gravenhurst, George et Cora McAra.

• (1640)

**M. McDermid:** Ils rompaient le contrat.

**M. Waddell:** Ils rompaient le contrat, dit le député. Petro-Canada leur avait consenti des ventes par voie de consignation. Ils ne pouvaient pas réduire leur prix. Ils ne pouvaient se livrer à une guerre des prix de l'essence. C'est là un exemple du problème. Il y a d'autres façons de traiter avec les indépendants, de les acculer à la faillite, de contrôler en même temps le raffinage et le marché. Voilà pourquoi les prix du pétrole n'ont pas baissé aussi vite au Canada qu'aux États-Unis.

**M. McDermid:** Ridicule!

**M. Waddell:** Je défie la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de charger, comme l'a fait le premier ministre du Manitoba, M. Pawley, un fonctionnaire d'examiner pourquoi la baisse du prix du pétrole a mis tant de temps à se répercuter dans tout le système. Pourquoi? Pourquoi cela a-t-il pris plus de soixante jours?

**M. McDermid:** Ce n'est pas vrai. Vérifiez.

**M. Waddell:** Je l'ai fait. J'invite le député à le faire. Je vais lui montrer les chiffres et il pourra les examiner. Je le répète: pourquoi les Canadiens paient-ils leur essence tellement plus cher que les Américains, même quand on ne compte pas la taxe? Je le demande au député de Duvernay. Il sait comment fonctionnent les grandes sociétés pétrolières.

Examinons ce projet de loi. Le directeur des enquêtes et de la recherche sur les coalitions a présenté des recommandations et il a notamment proposé un moyen de susciter de la concurrence dans le secteur pétrolier. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais quand même citer quelques-unes de ses recommandations. Il y en a une qui concerne le secteur du raffinage.

Un accroissement du nombre de raffineries entraînera une plus grande concurrence. Or, le gouvernement ferme des raffineries. Prenez le cas de la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. Le directeur a déclaré que tous les accords d'approvisionnement réciproques entre les raffineurs d'une durée supérieure à 90 jours devraient être interdits, sauf lorsque la Commission sur les pratiques restrictives du commerce juge qu'ils peuvent avoir un effet bénéfique sur la concurrence. Le directeur a jugé manifestement que des accords de ce genre, qui sont extrêmement courants au Canada, limitent la concurrence.

Rien dans la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions que nous débattons aujourd'hui, que ce soit dans la loi actuellement en vigueur ou dans ce projet de loi, n'empêche ce genre d'accord. Rien n'est prévu au niveau du raffinage. Le directeur a recommandé qu'il soit carrément interdit aux fournisseurs de carburant et à leurs filiales d'obtenir directement ou indirectement la mainmise sur les prix de détail, sauf lorsque le fournisseur possède ou exploite une station-service. Or, on ne retrouve aucune interdiction du genre dans ce projet de loi. Le directeur a recommandé, en outre, qu'on fasse disparaître toute méthode de contrôle des prix, que ce soit des ventes en consignation, des rabais temporaires ou d'autres méthodes de soutien des prix, lorsque le montant de l'aide est lié au prix à la pompe. Ce projet de loi permettra à des situations comme celle de Gravenhurst de se poursuivre.

Aucune disposition de ce projet de loi ne porte sur les ententes restreignant l'utilisation de propriétés pour la vente de car-